

DARACLEAN 283

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Daraclean 283
Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Essais non destructifs.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Magnaflux
155 Harlem Avenue,
Glenview, Illinois
60025

Numéro de téléphone: 847-657-5300

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: CHEMTREC 800-424-9300
Date de préparation: Décembre 2, 2014 **Numéro de la version:** 1.1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Classe de risques

Corrosion cutanée 1B
Lésions oculaires graves 1
Sensibilisation cutanée 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMÉMENT À LA NORME OSHA HAZCOM 2012

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger
Mention de danger: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Prévention: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Les vêtements de

travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation: Transporter à l'air frais la personne exposée et la garder dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

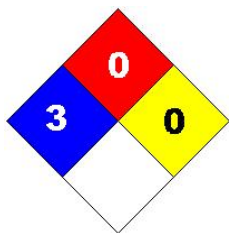
Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

2 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Ce produit est un produit chimique dangereux tel que défini par NOM-018-STPS-2000.

Classement pour le Mexique:

Bleu = Santé

Rouge = Inflammabilité

Jaune = Réactivité

Blanc = Spécial

ÉVALUATION DES DANGERS: 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

Classement SIMDUT:

Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de danger SIMDUT:

Mot indicateur SIMDUT:

DANGER

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 MÉLANGES**

Ingrédient	NUMÉRO ONU	H / F / R / *	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Xylènesulfonate de sodium	Non disponible.	Non disponible.	1300-72-7	5 - 10
Éthoxylate de nonylphénol	Non disponible.	Non disponible.	9016-45-9	1 - 5
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	Non disponible.	Non disponible.	64-02-8	1 - 5
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	Non disponible.	Non disponible.	68512-53-8	1 - 5
Hydroxyde de sodium	UN1824	3/0/1	1310-73-2	0.5 - 1.5
Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	Non disponible.	Non disponible.	94266-47-4	0.1 - 1
Oxyde d'éthylène	UN1040	3/4/3	75-21-8	< 0.1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

* Par la NOM-018-STPS-2000

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion:	NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrante de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut causer des brûlures.
Peau:	Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure une irritation, des rougeurs, de la douleur, des cloques, des brûlures sévères de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation:	Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Peut causer des brûlures.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin:	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
Traitements spécifiques:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité:	Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA/NOM-018-STPS-2000.
------------------------	--

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié:	Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction inapproprié:	Ne pas utiliser de jet d'eau direct, car cela peut disperser et propager l'incendie.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion:	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniac.
--------------------------------	---

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Le sol deviendra glissant si la substance est libérée.

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement:	Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
Méthodes de nettoyage:	Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Risque de glissade sur la matière renversée. Ventiler la zone.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas
----------------------	---

avaler. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène:

Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ
Entreposage:

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Conserver entre 4 °C (40 °F) et 38 °C (100 °F). (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE
Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Xylènesulfonate de sodium	Non disponible.	Non disponible.
Éthoxylate de nonylphénol	Non disponible.	Non disponible.
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	Non disponible.	Non disponible.
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	Non disponible.	Non disponible.
Hydroxyde de sodium	2 mg/m ³	2 mg/m ³
Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	Non disponible.	Non disponible.
Oxyde d'éthylène	1 ppm	1 ppm

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION
Mesures d'ingénierie:

Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Mesures générales de santé et de sécurité:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE**

Apparence:	Liquide fin et clair / légèrement trouble..
Couleur:	Jaune.
Odeur:	Non disponible.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	13
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	~ 100 °C (~ 212 °F)
Point d'éclair:	Aucun.
Taux d'évaporation:	1.0 (Eau = 1)
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	23 mmHg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	~ 1.0
Solubilité:	Complet.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés d'oxydation:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 RÉACTIVITÉ**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Nitrites. Acides. Agents oxydants forts. Métaux.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniacque.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut causer des brûlures.

Peau: Provoque des brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure une irritation, des rougeurs, de la douleur, des cloques, des brûlures sévères de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Peut causer des brûlures.

Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	IDLH	CL50	DL50
Xylènesulfonate de sodium	Non disponible.	Non disponible.	Oral > 7000 mg/kg, rat Dermique > 2000 mg/kg, lapin
Éthoxylate de nonylphénol	Non disponible.	Non disponible.	Oral 1310 mg/kg, rat Dermique 2 mL/kg, lapin
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	Non disponible.	Non disponible.	Oral 1658 mg/kg, rat Oral 1780-2000 mg/kg, rat
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Hydroxyde de sodium	10 mg/m ³	Non disponible.	Dermique 1350 mg/kg, lapin
Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Oxyde d'éthylène	Ca [800 ppm]	Inhalation 800 ppm 4h, rat	Oral 72 mg/kg, rat
Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique			
CL50 (inhalation)	DL50 (oral)		DL50 (dermique)

> 20 mg/L 4h, rat	> 2000 mg/kg, rat	> 2000 mg/kg, lapin
Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*		
Ingrédient		
Xylènesulfonate de sodium	Non listé.	
Éthoxylate de nonylphénol	Non listé.	
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	Non listé.	
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	Non listé.	
Hydroxyde de sodium	Non listé.	
Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	Non listé.	
Oxyde d'éthylène	O, G-A2, I-1, N-1, CP65	

* Voir la section 15 pour plus d'information.

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:	Provoque des brûlures de la peau graves.
Dommages/irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Exposition unique - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité des cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Embryotoxicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fertilité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expositions répétées - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible.

Renseignements additionnels: Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradable.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
UN1760	UN1760	UN1760

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium)	Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium)	Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium)

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
8	8	8

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
II	II	II

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

Mexique : fiche signalétique préparée conformément à la norme NOM-018-STPS-2000.

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Xylènesulfonate de sodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Éthoxylate de nonylphénol	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Hydroxyde de sodium	Non listé.	Non listé.	1,000	Non listé.
Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Oxyde d'éthylène	1,000	10	10	313

Réglementations de l'État

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'État de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers, des malformations congénitales, ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Xylènesulfonate de sodium	LIS	Oui.
Éthoxylate de nonylphénol	LIS	Oui.
Éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	LIS	Oui.
Acide borique (H ₃ BO ₃), produits de réaction avec l'éthanolamine et la triéthanolamine	LIS	Oui.
Hydroxyde de sodium	LIS	Oui.

Extraits d'agrumes (terpènes d'agrumes)	LIS	Oui.
Oxyde d'éthylène	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):		
Santé :	3	
Incendie :	0	
Réactivité :	0	

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):		
Santé:	3*	
Incendie:	0	
Risque Physique:	0	

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux). A1 - Agent cancérogène pour les humains - confirmé. A2 - Agent cancérogène pour les humains - soupçonné. A3 - Agent cancérogène pour les animaux. A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains. A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer. 1 - L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains. 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. 3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain. 4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérogène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (programme national de toxicologie). 1 - Connus pour être cancérogène. 2 - Raisonnablement anticipé être cancérogène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation:	Décembre 2, 2014
Date d'expiration:	Décembre 2, 2017
Version:	1.1
Date de révision:	Avril 6, 2015

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en

combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Magnaflux

Fin de la fiche signalétique